



Préavis réduit location

Par **anthonyelodie**, le **23/07/2015** à **16:30**

Bonjour,

je suis locataire et je désire quitter mon logement pour une maison plus proche de mon travail et moins chère.

Mon mari à trouvé un nouveau travail début mai et je sais que cela peut être une raison pour bénéficier d'un préavis réduit d'un mois.

Ma première question concerne le fait qu'il était au chômage lorsque nous avons emménagé dans notre maison actuelle, il avait été licencié 3 mois plus tôt pour incapacité, peut on quand même bénéficier du préavis réduit?

Ma deuxième question est sur la distance à respecter pour bénéficier du préavis réduit, puisqu'en réalité on se rapproche de mon travail et non du sien donc y a t-il une notion de distance à respecter.

Cordialement